



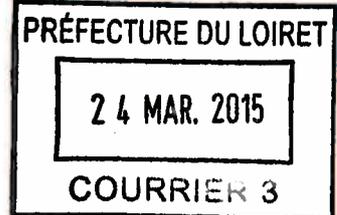
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 mars 2015

34/15

Date d'affichage : 20 mars 2015



Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 26

L'An Deux Mil Quinze, le 17 mars 2015

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin
légalement convoqué le 11 mars 2015

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes du canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

Présents :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaabeth CATOIRE

La Ferté Saint-Aubin : M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUMIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

Pouvoirs : Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Anne GABORIT à Mme Michèle CORMERY, Mme Constance de PÉLICHY à M. Vincent CALVO.

Absent excusé : M. Michel TATIN

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé NIEUVIARTS

Objet : Versement de subventions à des associations

Dans le cadre de l'adoption du budget primitif 2015, la Communauté de Communes verse une subvention de fonctionnement à différentes associations ou établissements :

Aide à domicile	21 500,00 €
Soins à domicile	4 000,00 €
FSE du collège	1 800,00 €
Associations du collège	6 400,00 €
Collège Pré des Rois	10 000,00 €
UNSS	1 800,00 €
CLIC	4 100,00 €
OTSI	71 726,00 €
Les Petits Loups	45 790,00 € (dont 1790 € à titre exceptionnel)
Missions Locales	9 563,40 €
ESC Natation	5 600,00 €
Amicale du Personnel	6 405,00 €
Jardin et vie	250,00 €

Il est rappelé qu'une subvention de 45 612,00 € a été attribuée au CILS sur l'exercice 2015, conformément à la délibération du Conseil Communautaire 9/15 du 13 février 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

VERSE une subvention de fonctionnement aux différentes associations ou établissements ci-dessus.

Le Président
Jean-Paul ROCHE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 24 mars 2015

